



## Professionnels du CHD "La Candélie"



Comme suite à la **note de la Direction diffusée le 26 mars 2019** relative à la sécurisation du CHD La Candélie, de nouvelles mesures sont mises en place au bénéfice des patients, des visiteurs et des professionnels que vous êtes.

C'est dans ce contexte qu'il a été décidé **tout au long de la journée de fermer les portails de l'entrée principale et de renforcer le contrôle des accès :**

### Contrôle des accès

#### Pour les visiteurs et les patients en permission de sortie

✓ Ils seront invités à **s'identifier auprès des EPS et/ou du standard** avant d'entrer dans le CHD et, pour les visiteurs, il pourra leur être demandé d'ouvrir sacs et coffres de véhicules.

#### Pour les personnels

- ✓ les détenteurs d'autorisation et/ou de carte professionnelle **d'accès au parking intérieur du site du CHD (voiture, vélo, moto...)** devront obligatoirement **emprunter la voie réservée** à cet effet, et respecter la vitesse de circulation limitée à 20 km/h. En cas d'oubli de sa carte, le professionnel concerné devra stationner son véhicule sur le parking extérieur réservé au personnel et entrer à pied après s'être présenté à l'accueil.
- ✓ les professionnels piétons, **se présenteront à l'accueil** pour entrer dans l'établissement.

**Nous vous remercions de votre participation à cette démarche de sécurisation de l'établissement, qui, dans les semaines à venir, fera l'objet d'une évaluation menée conjointement par le CHSCT, la Direction et l'encadrement soignant.**

La Direction

Mars 2019